



RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

LIMOGES - Cité judiciaire Travaux PAC - LIMOGES

N° D'AFFAIRE : C26048109 N° CHRONO : 1	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 20/03/2026 SIGNATURE FAURIE Remi	CHANTIER 23 PLACE WINSTON CHURCHILL 87000 LIMOGES	 OBSERVATIONS
---	---	--	--

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.

Le dossier examiné a été reçu :

Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :

L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :

- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :

- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

SEI - Sont exclus de la prestation :

- La vérification, au regard de la réglementation des ICPE (code de l'environnement livre V Titre I et décrets d'application), des installations

classées qui sont incluses dans les établissements recevant du public, à l'exception des installations classées citées dans le règlement de sécurité ERP, les isollements et les intercommunications ;

- La sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier ;
- La protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants.

Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION	5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION	6
4. SYNTHESE DES AVIS	7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION	8
6. DOCUMENTS EXAMINES	68
7. DIFFUSION	68

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

LIMOGES - Cité judiciaire Travaux PAC
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.

A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.

Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.

Date de référence prise par défaut : 20/01/2026

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 01/07/2026
- Durée prévisionnelle du chantier : 4,5 mois dont 1 mois de préparation

Classement réglementaire :

- Parcs de stationnement couverts : > 10 places public
- ERP de 3ème catégorie : L , W

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage :

DIR SG- SO

DI de Bordeaux

13 rue Letellier

CS92100

33072 BORDEAUX

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Service public : Judiciaire, police

Cité judiciaire de Limoges : salles d'audience, salles de réunion, bureaux,
...

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

LIMOGES - Cité judiciaire Travaux PAC

Vous souhaitez raccorder le bâtiment de la Cité Judiciaire au Réseau de Chauffage Urbain (raccordement en octobre 2028). Vous sécurisez ainsi la partie chauffage mais devez installer de quoi climatiser.

L'installation de climatisation neuve servira également de chauffage dans l'attente du RCU.

Le BET NB Energie réalise la conception des travaux suivants :

- Evacuation de la PAC n°2 HS depuis 2022
- Remplacement de la PAC n°1 par plusieurs petites PAC (en raison des difficultés d'accès) et pour climatiser et également pour chauffer d'ici octobre 2028
- Suppression de la chaudière électrique. Les nouvelles PAC pour le froid peuvent passer en mode chauffage.
- Petits travaux annexes concernant la charpente métallique, l'étanchéité, la couverture ...

Notre mission comprend :

- 1 rapport initial de contrôle technique sur dossier Projet
- rapports d'examen sur ouvrage
- 4 visites de travaux
- 1 rapport de vérification réglementaire après travaux

(RVRAT pour la commission de sécurité)

- 1 rapport finale de contrôle technique construction.

Notre mission ne comprend pas :

- l'assurance du bon fonctionnement des installations après travaux.

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHÈSE DES AVIS

4.1 PAR EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet



SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

REGLES D'INSTALLATION –
(EL5 à 11)



SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

CONCEPTION ET RÉALISATION
DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUES – (Section 2)



5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :

Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l'ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de document,...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)

Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)

Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)

Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC Art. GN		
ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT (GN4 à 10)		
Procédure d'adaptation des règles de sécurité (GN4)	F	
Établissements comportant des locaux de type différents (GN5)	SO	
Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur (GN7)	SO	
Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation (GN8)	HM	
Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants (GN9)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Application du règlement aux établissements existants (GN10)	F	
DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES Art. GE		
VERIFICATIONS TECHNIQUES (GE6 à 10)		
Conditions d'application (GE7)	F	
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES Art. CO		
CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS (CO1 à 5)		
	HM	
Conception et desserte (CO1)	HM	
Voie utilisable par les engins de secours et espace libre (CO2)	HM	
Façade et baie accessibles (CO3)	HM	
Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres (CO4)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Espaces libres et secteurs (CO5)	HM	
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (CO6 à 10)		
Isolement latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus (CO7)	HM	
Isolement entre un établissement recevant du public et les bâtiments situés en vis-à-vis (CO8)	HM	
Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposés (CO9)	SO	
Franchissement des parois verticales d'isolement et ou aires libres d'isolement (CO10)	HM	
RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES (CO11 à 15)		
Résistance au feu des structures et des planchers (CO12)	HM	
Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structures (CO13)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée (CO14)	SO	
Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus (CO15)	SO	
COUVERTURES (CO16 à 18)		
Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur (CO17)	HM	
Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers (CO18)	HM	
FACADES (CO19 à 22)		
Réaction au feu des composants et équipements de façade (CO20)	HM	
Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies (CO21)	HM	
Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie (CO22)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO23 à 26)		
Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur) (CO24)	HM	
Compartiments (CO25)	HM	
Recoupement des vides (CO26)	HM	
LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (CO27 à 29)		
Locaux à risques particuliers importants (CO28 §1)	HM	
Locaux classés à risques particuliers moyens (CO28 §2)	HM	
Locaux à risques courants et logements du personnel (CO29)	HM	
CONDUITS ET GAINES (CO30 à 33)		
	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Généralités (CO30)	HM	
Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens (CO31)	HM	
Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants (CO32)	HM	
Vide-ordures et monte-charge (CO33)	SO	
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES (CO34 à 42)		
Conception des dégagements (CO35)	HM	
Unité de passage, largeur de passage (CO36)	HM	
Saillie et dépôts (CO37)	HM	
Calcul des dégagements (CO38)	HM	
Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol (CO39)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Enfouissement maximal (CO40)	SO	
Dégagements accessoires et supplémentaires (CO41)	HM	
Balisage des dégagements (CO42)	HM	
DEGAGEMENTS - SORTIES (CO43 à 48)		
	HM	
Répartition des sorties et distances maximales à parcourir (CO43)	HM	
Caractéristiques des blocs-portes (CO44)	HM	
Manoeuvre des portes (CO45)	HM	
Portes des sorties de secours (CO46)	HM	
Portes à fermeture automatique (CO47)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Portes de types spéciaux (CO48)	HM	
DEGAGEMENTS - ESCALIERS (CO49 à 56)		
	HM	
Répartition des escaliers et distances maximales à parcourir (CO49)	HM	
Conception des escaliers (CO50)	HM	
Sécurité d'utilisation des escaliers (CO51)	HM	
Protection des escaliers et des ascenseurs (CO52)	HM	
Escaliers et ascenseurs encloués (CO53)	HM	
Escaliers et ascenseurs à l'air libre (CO54)	HM	
Escaliers droits (CO55)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Escaliers tournants (CO56)	HM	
ESPACES D'ATTENTE SECURISES (CO57 à 60)		
	HM	
Les solutions équivalentes (CO57)	HM	
Emplois d'un espace (CO58)	HM	
Caractéristiques d'un espace (CO59)	HM	
Cas d'exonération (CO60)	HM	
TRIBUNES (CO61)		
	SO	
Tribunes fixes par destination ou télescopiques (CO61)	SO	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER Art. AM		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS (AM2 à 8)		
	HM	
Produits et matériaux de parois (AM2)	HM	
Parois des dégagements protégés (AM3)	HM	
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux (AM4)	HM	
Plafonds des dégagements non protégés et des locaux (AM5)	HM	
Parties transparentes ou translucides incorporés dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux (AM6)	HM	
Sols des dégagements non protégés et des locaux (AM7)	HM	
Produits d'isolation (AM8)	HM	
ELEMENTS DE DECORATION (AM9 à 10)		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
	HM	
Revêtements muraux et tendus et éléments de décoration en relief fixés à l'intérieur des locaux et dégagements (AM9)	HM	
Éléments de décoration flottants à l'intérieur des locaux et dégagements (AM10)	HM	
TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX ET VOILAGES (AM11 à 14)		
	SO	
Tentures et rideaux disposés en travers des dégagements (AM11)	SO	
Tentures et rideaux disposés dans les locaux et dégagements (AM12)	SO	
Rideaux de scènes et d'estrades (AM13)	SO	
Cloisons coulissantes ou repliables (AM14)	SO	
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERS EN		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
SUPERSTRUCTURE (AM15 à 20)		
	HM	
Principe général de réaction au feu (AM15)	HM	
Disposition du gros mobilier et de l'agencement principal (AM16)	HM	
Planchers légers surélevés (AM17)	HM	
Rangées de sièges (AM18)	HM	
Arbres de Noël et décorations florales (AM19)	SO	
Appareils fonctionnant à l'éthanol (AM20)	SO	
DESENFUMAGE Art. DF		
OBJET, PRINCIPES, APPLICATION (DF1 à 10)		
Principes de désenfumage (DF3)	HM	
Domaine d'application (DF4)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Désenfumage des escaliers (DF5)	HM	
Désenfumage des circulations horizontales encloisonnées et des halls accessibles au public (DF6)	HM	
Désenfumage des locaux accessibles au public (DF7)	HM	
Désenfumage des compartiments (DF8)	HM	
CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE Art. CH		
GENERALITES (CH1 à 4)		
Conformité des appareils et des installations (CH2)	SO	
Sources énergétiques autorisées (CH3)	SO	
Documents à fournir - Dossier de sécurité (CH4)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR (CH5 à 12)		
	SO	
Installations de puissance utile supérieure à 70 kW (CH5)	SO	
Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW (CH6)	SO	
Galeries techniques (CH7)	SO	
Utilisation de combustibles solides (CH8)	SO	
Évacuation des produits de combustion (CH9)	SO	
Moyens de lutte contre l'incendie (CH10)	SO	
Sous stations (CH11)	SO	
Générateurs électriques (CH12)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Installation de cogénération (CH12-1)	SO	
STOCKAGE DES COMBUSTIBLES (CH13 à 17)		
	SO	
Combustibles solides (CH13)	SO	
Combustibles gazeux (CH14)	SO	
Combustibles liquides (CH15)	SO	
Stockage des combustibles liquides en récipients transportables (CH16)	SO	
Stockage des combustibles liquides en réservoirs fixes (CH17)	SO	
CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD (CH23 à 25)		
	SO	
Équipement des chaudières (CH23)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Production d'air chaud à combustion (CH24)	SO	
Fluide caloporteurs (CH25)	SO	
EAU CHAUDE SANITAIRE (CH26 à 27)		
	SO	
Production d'eau chaude sanitaire (CH26)	SO	
Calorifugeage (CH27)	SO	
TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION (CH28 à 43)		
	SO	
Installations de ventilation (CH28)	SO	
VENTILATION DE CONFORT (CH29 à 40)		
Température de l'air (CH29)	F	
Circuits de distribution et de reprise d'air (CH32)	F	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Prises et rejets d'air (CH33)	HM	
Dispositifs de sécurité (CH34)	F	
Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes (CH35)	F	
Centrale de traitement d'air (CH36)	F	
Batteries de résistances électriques (CH37)	SO	
Filtres (CH38)	SO	
Unités de toiture monoblocs (CH40)	SO	
VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE (CH41 à 43)		
	HM	
Principes de sécurité des installations de V.M.C. (CH41)	HM	
Mise en place de dispositifs d'obturation (CH42)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Fonctionnement permanent du ventilateur (CH43)	HM	
APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION, EMISSION DE CHALEUR (CH44 à 56)		
	SO	
Définitions et généralités (CH44)	SO	
Appareils électriques production-émission (CH45)	SO	
Appareils à combustion (CH46)	SO	
Limites d'emploi des appareils à combustion (CH47)	SO	
Règles d'installation des appareils à combustion (CH48)	SO	
Combustible (CH49)	SO	
Conduits de raccordement (CH50)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Évacuation des produits de combustion (CH51)	SO	
Appareils à combustible liquide (CH52)	SO	
Aérothermes, tubes rayonnants et panneaux radiants à gaz (CH53)	SO	
Système de chauffage par tubes rayonnants à génération centralisée (CH54)	SO	
Cheminées à foyer ouvert ou fermé inserts et appareils fonctionnant à l'éthanol (CH55)	SO	
Appareils de chauffage de terrasse (CH56)	SO	
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES - Art. GZ		
	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES (GZ1 à 15)		
	SO	
Champ d'application (GZ1)	SO	
Objectifs généraux de sécurité (GZ2)	SO	
Références - Approbation des guides (GZ3)	SO	
Documents à fournir (GZ4)	SO	
Installations de gaz - Règles générales (GZ5)	SO	
Stockage de gaz combustibles - Règles générales (GZ6)	SO	
Canalisations de gaz et installations fixes (GZ7)	SO	
Appareils et matériels à gaz (GZ8)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Site de production d'énergie (GZ9)	SO	
Organes de coupure (GZ10)	SO	
Ventilation, aération et évacuation des produits de combustion (GZ11)	SO	
Alimentation en gaz de véhicules (GZ12)	SO	
Conformité de l'installation et mise en service (GZ13)	SO	
Entretien des installations (GZ14)	SO	
Vérifications techniques périodiques (GZ15)	SO	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES Art. EL		
DISPOSITIONS GENERALES (EL1 à 4)		
Règles générales (EL4)	F	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
REGLES D'INSTALLATION (EL5 à 11)		
Locaux de service électrique (EL5)	F	
Matériel à haute tension ou avec diélectriques pouvant émettre des vapeurs inflammables ou toxiques (EL6)	HM	
Implantation des groupes électrogènes (EL7)	HM	
Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs) (EL8)	HM	
"Tableaux ""normaux"" (EL9)	F	
"Canalisations des installations ""normal-remplacement" (EL10)	S	N°E542 - 1 Les câbles ou les conducteurs installés dans les établissements recevant du public à compter du 23 mai 2025 (pour tout dépôt PC ou demande AT postérieur à cette date) doivent répondre à de nouvelles exigences réglementaires en termes de réaction au feu. Les câbles ou les conducteurs retenus dans le cadre du projet devront impérativement répondre au classement Cca-s2, d2, a2. Les PV de conformité devront nous être transmis.
Appareillage et appareils d'utilisation (EL11)	F	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
ECLAIRAGE Art. EC		
DISPOSITIONS GENERALES (EC1 à 5)		
Appareils d'éclairage (EC5)	F	N°E544 - 1 Les luminaires doivent être conforme à la norme NF EN 60598.
ECLAIRAGE NORMAL (EC6)		
Règles de conception et d'installation (EC6)	F	
ECLAIRAGE DE SECURITE (EC7 à 15)		
Conception générale (EC7)	HM	
Fonction de l'éclairage de sécurité (EC8)	HM	
Éclairage d'évacuation (EC9)	HM	
Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique (EC10)	HM	
Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs_d (EC11)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes (EC12)	HM	
ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS DANS LES ERP DU 1er GROUPE Art. AS		
GENERALITES APPLICABLES AUX ASCENSEURS NEUFS		
	HM	
Conformité : directives européennes	HM	
GENERALITES APPLICABLES AUX TRANSFORMATIONS IMPORTANTES SUR ASCENSEURS		
	HM	
Conformité aux normes en vigueur	HM	
ASCENSEURS (AS1 à 3)		
	HM	
Généralités (AS1)	HM	
Ventilation des locaux des machines (AS2)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Dispositifs de secours (AS3)	HM	
DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES ASCENSEURS DESTINES A L'EVACUATION DES HANDICAPES PHYSIQUES (AS4 à 5)		
	HM	
Ascenseurs accessibles, en cas d'incendie, aux personnes en situation de handicap (AS4)	HM	
Consignes et signalisations (AS5)	HM	
ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS (AS6 à 7)		
	HM	
Généralités - Réaction au feu (AS6)	HM	
Dispositif de sécurité (AS7)	HM	
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION Art. GC		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISPOSITIONS GENERALES (GC2 à 8)		
Conformité des appareils de cuisson et de remise en température (GC3)	SO	
Dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils de cuisson ou de remise en température (GC4)	SO	
Règles générales d'installations des appareils (GC5)	SO	
Dispositions complémentaires (GC6)	SO	
Production eau chaude sanitaire (GC7)	SO	
Moyen d'extinction (GC8)	SO	
GRANDES CUISINES (GC9 à 11)		
	SO	
Conditions d'isolement (GC9)	SO	
Ventilation des grandes cuisines isolées (GC10)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Ventilation des grandes cuisines ouvertes (GC11)	SO	
OFFICE DE REMISE EN TEMPERATURE (GC12 à 14)		
	SO	
Règles d'implantation des appareils (GC12)	SO	
Condition d'isolement de l'office de remise en température (GC13)	SO	
Ventilation de l'office de remise en température (GC14)	SO	
ILOTS DE CUISSON INSTALLES DANS LES SALLES DE RESTAURATION (GC15 à 17)		
	SO	
Règles d'implantation des appareils (GC15)	SO	
Conditions d'isolement-puissance utile des îlots de cuisson (GC16)	SO	
Ventilation des îlots de cuisson (GC17)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
MODULES OU CONTENEURS SPECIALISES (GC18)		
	SO	
Conditions d'installation (GC18)	SO	
APPAREILS INSTALLES DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC (GC19 à 20)		
	SO	
Limite de puissance utile des appareils (GC19)	SO	
Conditions d'installation (GC20)	SO	
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE Art. MS		
BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU (MS5 à 7)		
	HM	
Objet (MS5)	HM	
Détermination des points d'eau nécessaires (MS6)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Accessibilité des points d'eau (MS7)	HM	
BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS (MS8 à 13)		
	HM	
Dispositions générales (MS8)	HM	
Protection des canalisations d'incendie (MS9)	HM	
Compteurs - modèle approuvé (MS10)	HM	
Barrages (MS11)	HM	
Pression (MS12)	HM	
Raccords d'alimentation (MS13)	HM	
ROBINETS D'INCENDIE ARMES (MS14 à 17)		
	HM	
Généralités (MS14)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Emplacements (MS15)	HM	
Alimentation (MS16)	HM	
Pression (MS17)	HM	
COLONNES SECHES (MS18 à 21)		
	HM	
Objet (MS18)	HM	
Raccords d'alimentation (MS19)	HM	
Prises d'incendie (MS20)	HM	
Vidange et purge d'air (MS21)	HM	
COLONNES EN CHARGE (DITES COLONNES HUMIDES) (MS22 à 24)		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
	HM	
Généralités (MS22)	HM	
Alimentation (MS23)	HM	
Réalimentation (MS24)	HM	
INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE (MS25 à 30)		
	HM	
Système d'extinction automatique du type sprinkleur (MS25)	HM	
Sources d'eau, pompes ou surpresseurs (MS28)	HM	
Contrôles de débit (MS29)	HM	
Autres installations d'extinction automatique (MS30)	HM	
DEVERSOIRS PONCTUELS (MS31 à 34)		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
	HM	
Caractéristiques (MS31)	HM	
Alimentation (MS32)	HM	
Diffuseurs (MS33)	HM	
Contrôle de débits (MS34)	HM	
ELEMENTS DE CONSTRUCTIONS IRRIGUES (MS35 à 37)		
Alimentation et mise en oeuvre (MS36)	HM	
Contrôles (MS37)	HM	
APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS (MS38 à 40)		
	HM	
Caractéristiques (MS38)	HM	
Emplacement (MS39)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Moyens divers (MS40)	HM	
DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS (MS41 à 44)		
Affichage du plan de l'établissement (MS41)	HM	
Tours d'incendie (MS43)	HM	
Trémies d'attaque (MS44)	HM	
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) (MS53 à 55)		
Conception des zones (MS55)	HM	
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (MS56 à 58)		
	HM	
Principes généraux (MS56)	HM	
Contraintes liées au système de détection incendie (MS57)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Obligations de l'installateur et de l'exploitant (MS58)	HM	
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I) (MS59 à 60)		
	HM	
Généralités (MS59)	HM	
Automatismes (MS60)	HM	
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME (MS61 à 67)		
Classement du système d'alarme (MS62)	HM	
Principes généraux d'alarme (MS64)	HM	
Conditions générales d'installation (MS65)	HM	
Conditions spécifiques applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2 (MS66)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Conditions d'exploitation (MS 67)	HM	
SYSTEME D'ALERTE (MS70 à 71)		
	HM	
Alerte, définition, règles générales (MS70)	HM	
Communications radioélectriques (MS71)	HM	
MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS (TYPE L) - Art. L1 à 18		
	F	
GENERALITES (L1 à 5)		
	F	
Établissements assujettis (L1)	F	
Promenoirs, bergeries (L2)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Calcul de l'effectif (L3)	HM	
Parc de stationnement couvert (L4)	HM	
Plans (L5)	HM	
CONSTRUCTION (L6 à 9)		
	HM	
Conception de la distribution intérieure (L6)	HM	
Enfouissement (L7)	HM	
Locaux à risques particuliers (L8)	HM	
Petites salles d'exposition ouvrant sur un hall (L9)	HM	
DEGAGEMENTS (L10 à 11)		
	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Sorties (L10)	HM	
Équipements particuliers (L11)	HM	
MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS - CHAUFFAGE ET VENTILATION (L12)		
	F	
Domaine d'application (L12)	F	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (L13)		
Dispositif de réglage des lumières et de la sonorisation (L13)	HM	
MOYENS DE SECOURS (L14 à 17)		
	HM	
Service de sécurité incendie (L14)	HM	
Système de sécurité incendie (L15)	HM	
Equipement d'alarme (L16)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Alerte (L17)	HM	
MESURES APPLICABLES AUX SALLES (TYPE L) - Art. L18 à 35		
	HM	
GENERALITES (L18 à 19)		
	HM	
Terminologie (L18)	HM	
Installations particulières (L19)	HM	
DEGAGEMENTS (L20 à 25)		
	HM	
Circulation dans les salles (L20)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Personnes handicapées circulant en fauteuil roulant (L21)	HM	
Pentes des salles (L22)	HM	
Sorties (L23)	HM	
Portes des loges du public (L24)	HM	
Vestiaires (L25)	HM	
AMENAGEMENTS (L26 à 29)		
	HM	
Gradins (L26)	HM	
Éléments de séparation (L27)	HM	
Rangées de sièges (L28)	HM	
Sièges mobiles (L29)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DESENFUMAGE (L30)		
	HM	
Domaine d'application (L30)	HM	
CHAUFFAGE ET GAZ (L31)		
	HM	
Domaine d'application (L31)	HM	
ECLAIRAGE (L32 à 34)		
Éclairage normal et éclairage scénique (L32)	HM	
Éclairage de sécurité (L33)	HM	
Éclairage d'ambiance (L34)	HM	
MOYENS DE SECOURS (L35)		
	HM	
Moyens d'extinction (L35)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
MESURES APPLICABLES AUX INSTALLATIONS DE PROJECTION ET AUX EQUIPEMENTS TECHNIQUES DE REGIE - Art. L36 à 48		
	HM	
GENERALITES (L36 à 38)		
	HM	
Domaine d'application (L36)	HM	
Terminologie (L37)	HM	
Films et écrans de projection (L38)	HM	
INSTALLATIONS EN REGIE OU LOCAL DE PROJECTION (L39 à 44)		
	SO	
Isolement (L39)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Aménagements (L40)	SO	
Appareils (L41)	SO	
Chauffage - Ventilation (L42)	SO	
Éclairage (L43)	SO	
Moyens d'extinction (L44)	SO	
INSTALLATION DANS LA SALLE (L45 à 48)		
	SO	
Généralités (L45)	SO	
Aménagements et appareils (L46)	SO	
Installation électrique alimentant les appareils de projection (L47)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Moyens d'extinction (L48)	SO	
MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES (TYPE L) - Art. L49 à 79		
	SO	
GENERALITES (L49 à 58)		
	SO	
Terminologie (L49)	SO	
Aménagements (L50)	SO	
Loges, foyers d'artistes et leurs annexes (L51)	SO	
Installations de gaz (L52)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Installations électriques (L53)	SO	
Éclairage de sécurité (L54)	SO	
Emploi d'artifices et de flammes (L55)	SO	
Contrôle de la réaction au feu des décors (L56)	SO	
Vérifications techniques et précautions d'exploitation (L57)	SO	
Désenfumage des magasins de décors et d'accessoires (L58)	SO	
ESPACE SCENIQUE ISOLABLE DE LA SALLE (L59 à 71)		
	SO	
Généralités (L59)	SO	
Plancher de scène (L60)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Aménagements et décors (L61)	SO	
Portes de communication (L62)	SO	
Dispositif d'obturation de la baie de scène (L63)	SO	
Mur de la baie de scène (L64)	SO	
Accès des sapeurs-pompiers (L65)	SO	
Tours d'incendie (L66)	SO	
Avant-scène (L67)	SO	
Installations électriques (L68)	SO	
Moyens d'extinction (L69)	SO	
Désenfumage du bloc-scène (L70)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Commande des équipements de sécurité (L71)	SO	
ESPACE SCENIQUE INTEGRES A LA SALLE (L72 à 75)		
	SO	
Généralités (L72)	SO	
Dégagements (L73)	SO	
Aménagements techniques (L74)	SO	
Décors (L75)	SO	
ESPACE SCENIQUE ADOSSE FIXE (L76 à 79)		
	SO	
Généralités (L76)	SO	
Dégagements (L77)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Aménagements techniques (L78)	SO	
Décors (L79)	SO	
MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES (TYPE L) - Art. L80 à 85		
	SO	
GENERALITES (L80)		
	SO	
Domaine d'application (L80)	SO	
CONSTRUCTION (L81)		
	SO	
Isolement et distribution intérieurs (L81)	SO	
MESURES APPLICABLES AUX LOCAUX ANNEXES - CHAUFFAGE - VENTILATION (L82)		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
	SO	
Domaine d'application (L82)	SO	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (L83)		
	SO	
Loges des artistes et leurs annexes (L83)	SO	
ECLAIRAGE (L84)		
	SO	
Eclairage de sécurité (L84)	SO	
MOYENS DE SECOURS (L85)		
	SO	
Moyens d'extinction (L85)	SO	
ADMINISTRATIONS, BANQUES, BUREAUX (TYPE W) - Art. W		
	F	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
GENERALITES (W1 à 2)		
	F	
Établissements assujettis (W1)	F	
Calcul de l'effectif (W2)	HM	
CONSTRUCTION (W3 à W7)		
	HM	
Conception de la distribution intérieure (W3)	HM	
Locaux à risques particuliers (W4)	HM	
Enfouissement (W5)	HM	
Patios et puits de lumière (W6)	HM	
Parc de stationnement couvert (W7)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DEGAGEMENTS (W8)		
	HM	
Escaliers (W8)	HM	
DESENFUMAGE (W9)		
	HM	
Domaine d'application (W9)	HM	
ECLAIRAGE (W10)		
	HM	
Éclairage de sécurité (W10)	HM	
MOYENS DE SECOURS ET CONSIGNES (W11 à 16)		
	HM	
Moyens d'extinction (W11)	HM	
Trémies d'attaques (W12)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Mise en oeuvre (W13)	HM	
Système de sécurité incendie, système d'alarme (W14)	HM	
Alerte (W15)	HM	
Défense de fumer (W16)	HM	
PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS (TYPE PS) - Art. PS		
	HM	
GENERALITES (PS1 à 4)		
	HM	
Etablissements assujettis (PS1)	HM	
Capacité d'accueil (PS2)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Définitions (PS3)	HM	
Activités autorisées (PS4)	HM	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES (PS5 à 15)		
	HM	
Conception et desserte (PS5)	HM	
Structures (PS6)	HM	
Recours à l'ingénierie du comportement au feu (PS7)	HM	
Isolement (PS8)	HM	
Locaux non accessibles au public (PS9)	HM	
Toitures (PS10)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Façades (PS11)	HM	
Compartimentage (PS12)	HM	
Communications intérieures, escaliers et sorties (PS13)	HM	
Allées de circulation des véhicules (PS14)	HM	
Conduits et gaines (PS15)	HM	
AMENAGEMENTS (PS16 à 17)		
	HM	
Matériaux (PS16)	HM	
Sols (PS17)	HM	
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ELECTRIQUES (PS18 à 24)		
	HM	
Désenfumage (PS18)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Installations électriques (PS19)	HM	
Alimentation électrique des installations de sécurité (PS20)	HM	
Eclairage normal (PS21)	HM	
Eclairage de sécurité (PS22)	HM	
Chargement des batteries des véhicules électriques (PS23)	HM	
Ascenseurs, ascenseurs de charge et monte-charge (PS24)	HM	
SECOURS CONTRE L'INCENDIE (PS25 à 30)		
	HM	
Surveillance (PS25)	HM	
Poste de sécurité (PS26)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Moyens de secours et d'alerte (PS27)	HM	
Prévention de l'incendie (PS28)	HM	
Moyens de secours et communications radioélectriques (PS29)	HM	
Consignes (PS30)	HM	
QUALITE DE L'AIR (PS31)		
	HM	
Ventilation et surveillance de la qualité de l'air (PS31)	HM	
CONTROLE ET VISITE (PS32 à 33)		
	HM	
Maintenance et vérifications (PS32)	HM	
Contrôle par les Commissions de Sécurité (PS33)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
ETABLISSEMENTS EXISTANTS (PS34)		
	HM	
Mesures applicables aux établissements existants (PS34)	HM	
PARCS DE STATIONNEMENT OUVERTS A RANGEMENT AUTOMATISE (PS35 à 39)		
	HM	
Généralités (PS35)	HM	
Généralités - Conformité directive 98/37/CE (PS35)	HM	
Stabilité (PS36)	HM	
Compartimentage (PS37)	HM	
Dégagements, accès de secours (PS38)	HM	
Moyens de secours (PS39)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
PARCS ACCESSIBLES AUX VEHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN (PS40 à 43)		
	HM	
Généralités (PS40)	HM	
Dispositions constructives (PS41)	HM	
Désenfumage (PS42)	HM	
Moyens de secours (PS43)	HM	
PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES Décret n°2010-1017 du 30/08/2010		
CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Section 2)		
Interconnection des masses et coupure automatique (R4215-3 §2)	F	
Voisinage avec domaine de tension supérieur (R4215-4)	SO	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Tenue aux surintensités des matériels et des canalisations électriques (R4215-6)	F	
Dispositifs de sectionnement (R4215-7)	F	
Coupure d'urgence (R4215-8)	HM	
Canalisations/mode de pose (R4215-9)	S	N°E561 - 1 Le mode de pose des canalisations électriques est à préciser.
Adaptation à la tension (R4215-11)	F	
Risques d'incendie (R4215-12)	SO	
Risques d'explosion (R4215-12)	SO	
Locaux ou emplacements de service électrique (R4215-13)	F	
Eclairage de sécurité (R4215-17)	HM	

EXIGENCES/LOCALISATION

AVIS



6. DOCUMENTS EXAMINES

SERBA

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
13.0347 AS44		Note de vérification de dalle	03/02/2026

NB ENERGIE

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
CCTP 2026-YD-PAC-Limoges Version 1.0 - 25/11/2025		CCTP - Remplacement des PAC et de raccordement au RCU Etude de faisabilité - Remplacement des pompes à chaleur	18/03/2026 27/01/2026

7. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

COUR D APPEL DE LIMOGES
Christine HERBRETEAU
immo.sar.ca-limoges@justice.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

NB ENERGIE
Quentin MOUDOULAUD
quentin.moudoulaud@nbenergie.fr